



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Colloque

Avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux : retour sur le colloque

Le 23 septembre dernier, la Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit a organisé le premier colloque parisien consacré à l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux.



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



Le colloque dirigé par **Philippe Stoffel-Munck**, Professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), et Diane Galbois-Lehalle, Maître de conférences, directrice du département de droit à la Faculté de Sciences sociales, d'Économie et de Droit, de l'Institut Catholique de Paris, a réuni les membres de la Commission, composée d'universitaires et de praticiens, en charge de la mise en place de cet avant-projet.

Pierre Tcherkessoff, Doyen de la Faculté de Sciences sociales, d'Économie et de Droit (FASSED), souligne que *ce colloque avait une double dimension : présenter l'avant-projet de la réforme et susciter la réflexion critique*

Moderniser et simplifier les contrats spéciaux

En effet, le Code Civil est presque inchangé depuis 1804, certains textes ne sont plus adaptés à la société et doivent être réformés. Ainsi, le 10 février 2016, le garde des sceaux a présenté une ordonnance portant sur la réforme du droit commun des contrats, ratifiée par la loi du 20 avril 2018, pour le **moderniser et le simplifier**.

Parallèlement, afin d'**harmoniser les règles applicables aux contrats spéciaux avec celles du droit commun des contrats**, la Chancellerie a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer un avant-projet de textes.

Contribuer à l'avant-projet de réforme du droit des contrats spéciaux

Le colloque organisé par la FASSED était ainsi **au coeur de l'actualité**. La Commission y a présenté les textes consacrés aux contrats relatifs aux utilités d'une personnes, c'est-à-dire : le mandat, le dépôts et les contrats d'entreprise. Ensuite, elle a traité des contrats relatifs aux utilités d'une chose, soit : la vente, le bail, les prêts et les contrats aléatoires.

Plus de 340 personnes étaient présentes à ce colloque pour débattre et apporter des observations. L'événement, qui intervient durant la période de consultation publique prévue du 29 juillet 2022 au 18 novembre 2022, a permis d'**enrichir ces textes avant que la Chancellerie élabore un avant-projet de réforme** du droit des contrats spéciaux.

Photo : ICP

Lieu(x) :

Publié le 28 septembre 2022 – Mis à jour le 6 mai 2025

A lire aussi

À LA
UNE

Tous les tags